

2015-0036

2015-04-16

NALCON 7614
PRODUIT ANTI-BOUE MICROBIENNE POUR L'INDUSTRIE DES
PÂTES ET PAPIERS

SOLUTION
COMMERCIAL

DANGER
POISON CORROSIF POUR LES YEUX
IRRITANT POUR LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

N° D'HOMOLOGATION: 23501
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Strictement pour utilisation dans des systèmes fermés de chargement et de transfert (couplage à sec).

GARANTIE:
Diméthylidithiocarbamate de sodium.....15%
Nabam (bis-dithiocarbamate d'éthylène et de sodium) ...15%

Contenu Net:

Nalco Canada ULC
1055 Truman St. P.O. Box 5002
Burlington, Ontario
L7R 3Y9
TEL: (905) 632-8791
EN CAS D'URGENCE, TÉLÉPHONER
AU CANADA 1-800-463-3216 (24 HEURES)

MODE D'EMPLOI:

Le dosage peut varier entre 0,05 kg et 0,5 kg (0,042 L et 0,42 L) de Nalcon 7614 par tonne métrique de papier fini selon la nature de la pâte, la complexité du système, les caractéristiques de l'eau, la nature et la sévérité de la contamination.

Nalcon 7614 peut être utilisé dans la production de papier et carton qui entre en contact avec des aliments.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

NE PAS rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau.

PRÉCAUTIONS:**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. DANGER.**

Dangereux si ingéré. CORROSIF pour les yeux. ÉVITER le contact avec les yeux. Irritant cutané potentiel. Éviter le contact avec la peau.

Au cours de la manipulation du produit ou des liquides traités issus de procédés industriels, durant des activités de nettoyage et d'entretien, porter une combinaison résistant aux produits chimiques à porter par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des gants et des chaussures résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection (lunettes de protection étanches ou écran facial). Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

PREMIERS SOINS:

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Traiter selon les symptômes.

ÉLIMINATION:

Pour le système Porta-Feed: 1. Fermer le robinet. 2. Le système Porta-Feed peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser le système Porta-Feed à d'autres fins. Pour tout autre contenant: 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement. 2. Suivre les instructions provinciales pour tout nettoyage additionnel nécessaire du récipient avant son élimination. 3. Rendre le récipient vide impropre à tout usage additionnel. 4.

Éliminer le récipient conformément aux exigences provinciales. 5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en case de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

Toxique pour les organismes aquatiques.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

No Du Lot:

TDG Appellation Réglementaire: PRODUIT NON RÉGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT